

Adresse de l'agent national du district de Compiègne qui informe avoir célébré le 10 août les victoires des armées et le triomphe contre les intrigants, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Compiègne qui informe avoir célébré le 10 août les victoires des armées et le triomphe contre les intrigants, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15377_t1_0230_0000_15

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Voilà, Législateurs, ce qui se passe autour de nous; voilà ce qu'il vous importe de connaître; le mal croît, il exige un remède prompt; et nous ne le voyons que dans le resserrement des mesures révolutionnaires; nous ne l'espérons que de l'énergie des Montagnards, qui, tant de fois, ont sauvé la patrie; nous ne l'attendons enfin que de l'activité des tribunaux révolutionnaires, qui ont toujours contenu par la terreur et la crainte des hommes qui ne savent que conspirer votre dissolution, votre perte et celle de tous les amis de la liberté.

Législateurs, vous le savez, nous ne devons pas compter sur la conversion des traitres, pas même sur celle des hommes qui ne sont attachés dans aucune circonstance au char de la révolution; les uns et les autres en sont les ennemis nés; ils veulent la tranquillité de l'esclavage, et ne savent faire aucun sacrifice pour la liberté; la crainte et la terreur peuvent donc seules contenir ceux qui complottent en secret, et ces parasites qui cherchent le repos dans l'ancien ordre de choses qu'ils regrettent. Nous sentons plus que jamais, que si la justice envers les innocents est un devoir rigoureux qui est de tous les temps et de toutes les circonstances, la sévérité la plus mâle, la plus répressive, doit sans cesse être à côté d'elle, et présenter toujours les fers et la mort aux conspirateurs.

BENTABOLE : Je demande que le comité de Salut public fasse, sous trois jours, un rapport sur la suspension du décret qui exclut les ci-devant nobles et prêtres de toutes fonctions publiques, et présente à la Convention les vues qu'il convient d'adopter définitivement sur cet objet.

Cette proposition est décrétée (13).

3

La société populaire de Champigny-sur-Veude [département d'Indre-et-Loire], **mande** que depuis l'heureuse révolution du 10 les aristocrates et les malveillants lèvent la tête; qu'ils assimilent tous les patriotes aux conjurés que la Convention a abattus; elle propose, pour mesure révolutionnaire, de mettre en réclusion tous les nobles.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (14).

4

La société populaire montagnarde d'Ax, département de l'Ariège, demande que le représentant du peuple, Chaudron-Roussau, qui a fait poursuivre le crime et fait triompher l'innocence opprimée, soit conservé en mission dans leur département.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (15).

5

L'agent national du district de Libreval [ci-devant Saint-Amand-Montrond], département du Cher, annonce que l'anniversaire du 10 août a été célébré à Libreval, le 23 thermidor, avec la plus vive allégresse, et qu'à l'autel de la patrie tous les citoyens ont juré de se lever en masse contre tout usurpateur ennemi de la souveraineté du peuple; il ajoute que l'esprit public du district est excellent et révolutionnaire, et qu'il a encore envoyé dernièrement trois milliers de salpêtre à la raffinerie de l'Unité.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (16).

6

L'agent national du district de Compiègne écrit que les citoyens de ce district ont célébré le 10 août les victoires de nos armées et le triomphe des représentants du peuple sur les intrigants, les dominateurs et les Catilina.

Insertion au bulletin (17).

[*L'agent national du district de Compiègne au président de la Convention nationale, le 24 thermidor an II*] (18).

Citoyen Président,

Hier 23 thermidor on a célébré dans l'étendue du district de Compiègne l'époque mémorable du 10 août 1792, et les victoires de nos armées sur les satellites des despotes, et le triomphe de nos représentants sur les intrigants, les dominateurs et les Catilina.

Dans la commune de Compiègne toute la fête a été mise en action; dans la matinée un palais élevé près la forêt a été attaqué et pris par les républicains; l'après-midi a été consacré à une pompe funèbre en l'honneur de nos frères morts au dix-août, à une marche triomphale, des danses et autres plaisirs publics qui n'ont été interrompus que par des cris de vive la République, vive la Convention, périssent les tyrans.

Il est impossible de peindre la gaîté et les plaisirs de cette fête; ce n'est que dans un régime tel que le nôtre qu'on en trouve de semblables. Dans les fêtes publiques données par les despotes, le rire n'étoit que grimace et le peuple qu'on feignoit d'amuser y portoit malgré lui l'image de la douleur et la livrée de la misère.

Mais ces maux sont disparus, et mille fois vive la République, Salut et fraternité.

BERTRAND

(13) *Moniteur*, XXI, 675. Voir plus loin n° 65.

(14) *P.-V.*, XLV, 37-38.

(15) *P.-V.*, XLV, 38.

(16) *P.-V.*, XLV, 38.

(17) *P.-V.*, XLV, 38.

(18) C 319, pl. 1 305, p. 11.